
Onpm info

Bulletin d'informations

N° 5 – Novembre / décembre 2007

Numéro spécial formation

Interview : Annick Droal, nous présente les ambitions du CNFPT pour 2008 ! (page 3)

Les derniers **policiers municipaux diplômés** de Paris-Descartes présentent leurs mémoires de DU (page 15)

Québec : la formation des policiers municipaux à l'École Nationale de Police du Québec (page 25)

OBSERVATOIRE NATIONAL DES POLICES MUNICIPALES

**Prochain numéro en
janvier 2008**

SOMMAIRE

Page 3

Entretien avec Annick Droal,
chargée de mission au siège du
CNFPT en matière de formation
police municipale

Page 6

Par Nicole Chambron

La formation des policiers
municipaux : une course de vitesse,
un second souffle nécessaire

Page 10

Par Françoise Anibaldi

Le Diplôme d'Université « politiques
et dispositifs de sécurité
territoriale » de l'Université Paris
Descartes

Page 12

Par D. De Geyter
et Ph. Liberatore

Les anciens du DU témoignent...
Retour sur une expérience

Page 15

Par M. Ajavon, P. Johannes,
W. Roizes et F. Roulette

DU de sécurité urbaine : Policiers
municipaux diplômés en 2007 -
Présentation des mémoires

Page 22

Par Cl. Brongniart

Tout ce que vous avez toujours
voulu savoir sur l'INHES, sans
jamais oser le demander

Page 25

Par M. Lupin et A. doré

La formation policière au Québec :
vers une pratique professionnelle de
la fonction policière

Page 31

Par YC. Quéro

Ecoles de police municipale, écoles
de sécurité intérieure : entre
utopisme et réalité

EDITO



C'est une nouvelle fois avec une très grande satisfaction que nous publions cette nouvelle **Onpm info** placée, cette fois-ci, sous un éclairage thématique qui nous semble particulièrement d'actualité : la formation des policiers municipaux !

En effet, avec l'arrivée au CNFPT d'Annick Droal à la tête de la formation des policiers municipaux, les retours d'expérience des uns et des autres en matière de formation universitaire de haut niveau (Paris Descartes, Toulouse I, Montréal, Nice, Clermont-Ferrand I, etc..) et la parution de l'arrêté du 13 novembre dernier relatif au programme des épreuves du concours de Directeur de police municipale, il devient évident que les années à venir seront riches de productions intellectuelles !

Une aire nouvelle débiterait-elle avec des policiers municipaux particulièrement bien sélectionnés, mieux formés encore, toujours plus expérimentés, et enfin véritablement apte à prendre toute leur place au sein des équipes de direction et de conception ? Personnellement, j'en suis certain !

Coïncidence du calendrier, les premières cartes professionnelles viennent d'être délivrées comme pour « institutionnaliser » le métier de policier municipal ! Cette carte vient véritablement symboliser une réalité : les polices municipales.

Notre ambition, dans ce contexte de professionnalisation accélérée, sera véritablement de favoriser, de suivre, d'accompagner et encore de permettre une publication, toujours plus qualitative, d'analyses relatives à la sécurité publique locale et ce, au travers de très nombreux domaines comme la victimologie, la criminologie, analyse des risques, etc.

En attendant, nous vous souhaitons une très bonne lecture en espérant que vos retours critiques puissent encore nous faire progresser.

Franck DENION
Chef de Service – PM (93)
Doctorant au Centre d'Études et de Recherche sur la
Police

ENTRETIEN AVEC ANNICK DROAL, CHARGÉE DE MISSION AU SIEGE DU CNFPT EN MATIÈRE DE FORMATION POLICE MUNICIPALE

Yann-Cédric QUERO : Annick DROAL, bonjour.

Annick DROAL : Bonjour.

YCQ : Quels sont les grands chantiers sur lesquels le CNFPT travaille, pour 2008 ?

AD : Les grands chantiers sur lesquels nous travaillons en priorité sont la finalisation de la mise en place de la formation à l'armement, la mise en place de la formation initiale des directeurs ainsi que l'amélioration du dispositif d'évaluation du référentiel Fia gardiens. Mais beaucoup d'autres sujets aussi tels qu'un travail sur les spécialités, la FCO, la profession de gardes-champêtres...



Formation des moniteurs de tir

YCQ : Où le CNFPT en est-il de la mise en place de la formation à l'armement ?

AD : Le dossier avance. On organise actuellement la formation des futurs moniteurs, aussi bien pour les policiers municipaux qui sont en zone police qu'en zone gendarmerie. La disponibilité des sites de formation nous ont été confirmés par la police et la gendarmerie, pour début 2008. En fin d'année, les maires vont recevoir un courrier leur demandant de nous soumettre les agents candidats à la formation de

moniteur. D'un point de vue logistique, on en est actuellement à organiser l'accueil et l'hébergement des futurs stagiaires. Sur le fond, nous sommes en cours d'élaboration des référentiels.

YCQ : Comment se passera le partenariat entre le CNFPT et les moniteurs ?

AD : A l'issue de la formation, les moniteurs signeront une charte par laquelle ils seront redevables de jours de formation au CNFPT.

YCQ : Ne craignez-vous pas qu'un maire puisse être réticent à former

un moniteur au tir ; sachant qu'il passera sans contrepartie, une partie de son temps de travail au profit d'autres collectivités ?

AD : Pour un Maire le fait de disposer d'un moniteur parmi ses agents est un atout en terme de formation du personnel de sa collectivité qui compense largement les jours de formation que celui-ci aura à assurer auprès d'autres collectivités.

YCQ : Etes-vous prêts à intégrer le pistolet à impulsions électriques dans la formation des moniteurs ?

AD : Nous avons envisagé qu'il puisse être intégré au dispositif de formation si les textes venaient à sortir. D'un point de vue technique, ce serait rapide et facile, le

module n'est pas très lourd.

Formation initiale des directeurs

YCO : Le deuxième dossier important semble être la formation initiale des directeurs. Où en est le CNFPT sur ce point ?

AD : Notre première rencontre sur le sujet a lieu fin novembre. Nous devons élaborer le référentiel de formation en collaboration avec les référents de la filière. Ce sont des directeurs qui viennent de structures diverses en terme de taille et de différentes régions géographiques, afin d'avoir un vrai panel. Nous collaborerons également avec nos partenaires



institutionnels que sont la police nationale, la gendarmerie et les pompiers. Nous allons procéder selon la méthode habituelle : étude de l'emploi, rédaction du référentiel d'activités, puis du référentiel de compétences avant d'établir le référentiel de formation. Le tout devra être achevé fin 2008.

YCO : Avez-vous une idée du nombre de directeurs que vous aurez à former ?

AD : Il est difficile à l'heure actuelle de faire une évaluation du nombre de personnes à former car nous sommes en cours de recensement. On n'arrive pas à faire une

vraie prévision. On y verra plus clair bien entendu lors des inscriptions au concours. D'ailleurs nous travaillons à cette préparation au concours.

YCO : Savez-vous déjà si le CNFPT assurera l'intégralité de la formation ou si des partenariats pourront être mis en place, comme par exemple avec les ENACT, les universités ou les grandes écoles de la police ou de la gendarmerie ?

AD : C'est le CNFPT qui est maître d'œuvre sur l'ensemble du parcours de formation obligatoire.

YCO : Quelles sont les autres formations prioritaires actuellement ?

AD : Au plus pressé, il reste une cinquantaine de chefs de police à avoir été nommés et n'ayant pas effectué leur formation initiale. Nous avons sélectionné quatre sites pour les recevoir dès début 2008. Quant à la formation initiale des chefs de service, nous avons décidé de privilégier les petits groupes afin de faciliter les échanges pédagogiques. Nous souhaitons également une meilleure répartition sur le territoire afin d'éviter les déplacements trop importants. Nous faisons de notre mieux, mais cela dépend également du nombre de CDS à former par région et du moment où nous recevons l'arrêté de nomination.

Formations spécialisées

YCQ : Le CNFPT compte-t-il se positionner sur les formations spécifiques, comme en matière de brigade équestre ou moto...

AD : Vous voulez parler des spécialisations. Un groupe de travail va voir le jour début 2008. En matière de brigade équestre par exemple, les contraintes sont importantes, les risques le sont tout autant. Cela nécessite que l'agent soit bien formé, mais le cheval également. Nous montons ce groupe de travail pour réfléchir et savoir comment le CNFPT peut devenir force de proposition sur ces sujets.

YCQ : Et outre les brigades équestres ?

AD : Ce groupe devra se pencher sur toutes les spécialisations telles que les brigades cynophiles, motos ou fluviales. Il faut réfléchir pour que ces spécialités trouvent des réponses à leurs besoins en termes de formation, qu'elles soient un atout supplémentaire de qualité pour les PM. On ne s'invente pas motard. Lorsque l'on porte un uniforme, ce n'est plus une activité de week-end. Une brigade moto équipée en 1600 n'a pas besoin des mêmes compétences que si elle était équipée en 125 ! Il en est de même pour une brigade cynophile, il y a un vrai enjeu dans la formation du maître, comme du chien...

Le mot de la fin...

YCQ : Acceptez-vous de nous parler de la manière dont vous vivez vos nouvelles responsabilités ?

AD : Je viens de la collectivité d'Evry où j'exerçais la fonction de directrice de la Sécurité et de la Prévention. A ce titre je gérai trois services dont une police municipale. Je n'ai pas encore la culture maison. Mais, je n'ai pas été surprise par rapport à ma fiche de poste. Je savais à quoi m'attendre. Je manageais un service d'une soixantaine de personnes, là je fais de l'ingénierie de formation, de la gestion de projet et de l'animation de réseau, c'est très différent. Mais c'est passionnant et ça fonctionne dès lors que les gens s'investissent.

YCQ : Merci d'avoir reçu l'**Onpm info** et bon courage dans tous vos projets. Tous je pense, sont très attendus par la profession.

AD : Je reste à votre disposition et à celle des professionnels de la filière.

Annick DROAL

Responsable de la formation des policiers municipaux au siège du CNFPT
annick.droal@cnfpt.fr

LA FORMATION DES POLICIERS MUNICIPAUX : UNE COURSE DE VITESSE, UN SECOND SOUFFLE NECESSAIRE.

Par Nicole Chambron

A peine plus de 10 ans que le statut est entré dans les faits, accompagné de formations initiales et continues, complété par une structure hiérarchique progressivement mise en place.

Même si les référentiels de formation ont mis du temps à être élaborés, même s'ils peuvent être améliorés, l'effort est indéniable.

Pourtant... la dernière décennie a été si prolifique en évolutions, que la formation a du mal à suivre, elle qui devrait anticiper les besoins non seulement des agents, non seulement des services, mais aussi (surtout ?) des maires et des responsabilités des collectivités locales en matière de sécurité.

Ainsi, la formation doit enseigner les métiers de base.

Ceux de la tranquillité publique...à l'heure où les nuisances, les conflits de voisinage, les infractions au droit de l'environnement et de l'urbanisme...fondent une part importante et croissante des litiges et des défauts de qualité de vie

Ceux de la sécurité routière, priorité nationale, qui ne devrait pourtant pas se

limiter à constater et à poursuivre des infractions mais devrait s'accompagner de sensibilisation, d'explication, d'éducation.

Ceux de l'ilotage, qui ne consiste pas seulement à marcher dans les quartiers !

Ceux de la police de proximité, si mal comprise, et si mal connue d'ailleurs, et

pourtant si utile avec ses outils spécifiques (territorialisation, dossier secteur, protocole avec les partenaires...).

Ceux de l'accueil et de l'orientation de tout usager, spécialement de la victime.

Ceux du partenariat, de la représentation des intérêts du service comme de la collectivité.

Ceux de la participation à des projets ou de leur pilotage

Ceux de l'analyse des informations, statistiques ou non.

Ceux de l'organisation d'un service, de l'animation des équipes, de la tenue des registres, statistiques, logiciels.

Ceux de...

La liste est longue, diversifiée, incomplète de surcroît. Et pourtant centrée sur le métier de policier municipal ! Et pourtant sans tenir compte des spécialités (brigades canines, équestres, nautiques...) !



Il y a deux types d'explications à cette diversité:

1. Les fonctions d'une police municipale sont celles d'un service à la population. Leur public est large. Police nationale et Gendarmerie nationale s'adressent avant tout aux auteurs (et aux victimes dans une moindre mesure) : le gendarme court après le voleur, c'est bien connu. La police municipale s'adresse avant tout aux administrés, y compris aux enfants avec une approche éducative et préventive. D'une certaine manière, tous les aspects de la vie en collectivité sont alors concernés. La police municipale est une police de la régulation sociale : faire respecter les règles du « vivre ensemble » au quotidien.

2. Nos lecteurs, le savent bien : la deuxième explication est liée à l'évolution des pouvoirs, responsabilités et dispositifs locaux. Sans entrer dans les détails (la LPD a été abordée déjà dans nos colonnes, ainsi que certaines évolutions de la réglementation), retenons simplement que le maire (ou le président de l'EPCI) se voient confiés des responsabilités croissantes pour lesquelles ils sont rarement préparés. Qu'à cela ne tienne : ils ne peuvent tout savoir mais peuvent (théoriquement) s'entourer de techniciens compétents...

Sauf que...ces techniciens, qui sont-ils ?

Les coordonnateurs des CLS et CLSPD n'ont toujours pas de cycle de formation solide et cohérent pour les aider dans une mission délicate et pour rompre leur isolement.

Les directeurs des services de prévention, sécurité, tranquillité... quelle que soit leur appellation, sont des cadres généralistes qui ont une offre limitée pour se spécialiser : ils ne s'inscrivent pas aux formations de policiers municipaux (ou, s'ils s'inscrivent, ils ne sont pas prioritaires et sont rejetés).

Les chefs de police, chefs de service (quid des directeurs ?) ont-ils la possibilité de se former aux aspects stratégiques, à l'élaboration des politiques locales de sécurité, à la fonction d'aide à la décision, à l'élaboration de projets partenariaux ?

La lecture de la loi du 5 mars 2007 est éclairante : le maire « pilote », « anime »... certes, mais qui lui prépare les dossiers pour ce pilotage et cette animation ?

Il peut constituer un conseil des droits et des familles, faire un rappel à la loi, proposer une assistance à la fonction parentale, proposer la suppression d'allocations familiales... sur la base de quelle procédure ? De quel respect des libertés individuelles ? Ces fonctions quasi juridictionnelles (bien que les auteurs de la loi s'en défendent) doivent être conduites avec la plus grande vigilance : qui alertera

le maire sur des risques d'aller trop loin ? Déjà quelques tentatives de ce type, mises en œuvre bien avant la loi (cf. Crest au début des années 90) ont fait l'objet de mises en garde de la part de magistrats (cf. La Gazette du Palais). Qui est auprès du maire avec la technicité, l'expérience et la capacité nécessaire pour attirer son attention, aider à interpréter des faits, relativiser des incidents, organiser une stratégie de partenariat local, dynamiser des acteurs trop attentistes... ?

L'un des mémoires de la dernière promotion du DU de Paris V portait justement sur la place des polices municipales dans les dispositifs locaux : après enquête, force est de constater que cette place est trop faible. Si la formation ne peut apporter toutes les réponses aux défis de la nouvelle architecture des responsabilités en matière de sécurité et de tranquillité, elle peut y contribuer grandement.

A quelles conditions ?

Actuellement, les policiers municipaux peuvent s'adresser essentiellement au CNFPT, dans ses formations initiales et continues, et aux universités (DU et MASTER)¹. Ils peuvent, dans une moindre mesure quantitative, s'inscrire comme auditeurs à l'INHES ou y suivre des formations spécifiques. Plusieurs villes

s'adressent au Forum Français pour la Sécurité Urbaine (réseau de villes françaises) pour des formations ponctuelles dans l'année, mais il est rarissime que des policiers municipaux s'y inscrivent.²

S'il faut toujours des formations aux métiers de base, il se fait sentir un manque cruel de formations de techniciens territoriaux pour contribuer, aux côtés du maire, à l'exercice de l'ensemble de ses prérogatives actuelles de manière cohérente, raisonnée et dans la continuité.

Ces formations devraient prendre le visage d'un cursus complet consacré à l'élaboration et à la conduite de politiques locales de sécurité.

Le public concerné est celui des responsables de police municipale, des coordonnateurs de CLS/CLSPD, des membres de ces dispositifs (représentants de l'Etat, des institutions non spécialisées de la sécurité comme les transporteurs, les bailleurs...), des responsables de CUCS³, etc. Un public mixte est souhaitable. Les élus sont les bienvenus ! Un tronc commun pourrait réunir ces métiers, visions,

² Le FFSU a été le seul à concevoir et mettre en place deux cycles de formation des coordonnateurs de CCPD, à partir de 1992 et un cycle de formation des « sécuritésmanagers ». Il n'y en n'a pas eu depuis.

³ Contrats urbains de cohésion sociale

¹ Certains se souviendront de l'école d'Orange, disparue, et qui posait à la fois le problème de son financement et celui de son cadrage.

fonctions autour de contenus communs, puis des modules pourraient s'adresser plus spécifiquement à l'un de ces publics.

Qui peut constituer l'instance organisatrice de ce type de formation ?

Pourquoi ne pas réunir le CNFPT, l'Université, l'INHES, des associations de maires, le FFSU... ? Chaque acteur pouvant contribuer aux enseignements.

La validation peut alors être double : à titre

statutaire par le CNFPT, et universitaire, dans le cadre du DU notamment.

Le policier municipal, enraciné dans son métier, doit aussi s'ouvrir à la vision stratégique et territoriale qui est maintenant l'enjeu commun pour les forces en présence dans la cité.

Nicole CHABRON

Consultante et formatrice

cerfcontact@club-internet.fr

Les ateliers de l'ONPM : brigades équestres

Depuis quelques mois, les volontaires bénévoles de l'Onpm travaillent périodiquement sur nos ateliers. A ce titre, Nicolas Datchy entame une enquête nationale en matière de brigade équestre PM. A cette fin, il a constitué un échantillon de 50



services. Nous vous remercions d'avance de lui réserver votre meilleur accueil. L'Onpm ne manquera pas de vous tenir informé de ses travaux.

Pour joindre **Nicolas DATCHY** : nicolasdatchy@hotmail.fr

Le stand de tir mobile, présenté à Milipol

Voilà un stand de tir qui s'adapte parfaitement aux obligations de formation des agents de PM en matière de tir. Il permet de concilier des séances à la

des armes, etc.) tout en assurant une totale sécurité. A ce jour la PN a investi dans cinq unités de ce type pour la formation de ses agents.



commande et de s'exonérer des contraintes liées aux stands fixes (distance, disponibilité, déplacement des hommes et

Plus d'informations dans l'Onpm info 6
Pierre ANGOSTO

pierre.angosto@cegetel.net

LE DIPLOME D'UNIVERSITE

« POLITIQUES ET DISPOSITIFS DE SECURITE TERRITORIALE »

DE L'UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES

Par Françoise ANIBALI

Le diplôme d'université a été créé en 1998 à l'université Paris Descartes dans le sillage de la mise en œuvre des contrats locaux de sécurité (CLS) et aujourd'hui des conseils locaux de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD).

Il a été conçu pour répondre au développement de nouveaux métiers mis en œuvre par les

collectivités territoriales et leurs opérateurs satellites (bailleurs sociaux, transporteurs, gestionnaires de grands équipements) en matière de prévention de la délinquance et de sécurité urbaine.

Ces nouveaux métiers renvoient à des fonctions de coordonnateurs, de chefs de projets, de directeurs de services de médiation et de tranquillité et aujourd'hui de plus en plus de chefs de service de Police municipale qui sont à l'interface des partenariats institutionnels.

Dans la perspective du management territorial le DU fournit les savoirs et savoirs-faire utiles à la conception, à la réalisation, au suivi et à l'évaluation des projets territoriaux de sûreté, de tranquillité

publique et de prévention des différentes sources de vulnérabilité. La territorialisation des réponses publiques est devenue en effet le corollaire de la proximité et de la démocratie locale ; les réformes récentes renforcent la capacité des acteurs locaux à mettre en œuvre des modes de résolution des problèmes adaptés à la spécificité des situations locales.



Les enseignements, à la fois théoriques et pratiques, sont organisés en huit séminaires mensuels de trois jours, de novembre à juin. Ils s'articulent autour de 4 axes :

- Repérer et exploiter au mieux les ressources du partenariat institutionnel : connaître les cultures, logiques et pratiques professionnelles afin de repérer les contraintes et ressources de chacun des partenaires pour favoriser les coopérations institutionnelles.
- Mettre en œuvre, suivre et évaluer un programme local de sécurité : comprendre les phénomènes d'insécurité et intégrer les méthodes et les outils de l'action collective, fournir les éléments essentiels de la conduite de projet dans le champ de la prévention de la sécurité.

- Installer, gérer et savoir adapter la fonction de prévention, sûreté, tranquillité publique.
- Aménager l'espace urbain pour favoriser la tranquillité publique : appréhender le continuum de la chaîne de sécurité sur les espaces urbains avec les différentes solutions techniques et stratégiques de nature à sécuriser les espaces.

La formation est dirigée par Michel Kokoreff, maître de conférences en sociologie, spécialiste de la délinquance et de l'économie parallèle et animée par Jean-Louis Sayous, consultant en Ingénierie. Les



intervenants représentent les différents métiers et fonctions entrant dans le champ des politiques locales de sécurité : préfets, magistrats, élus, cadres de l'administration de l'Etat et des collectivités territoriales, experts (urbanistes, architectes, ingénieurs, psychiatres, consultants). Des universitaires et chercheurs spécialistes des questions de sécurité, s'appuyant sur les expériences professionnelles des stagiaires apportent des références théoriques favorisant prise de recul et réflexion.

En neuf promotions, de 1999 à 2007, 121 professionnels ont été diplômés : coordonnateurs prévention-sécurité, élus et

collaborateurs, responsables de services médiation, chefs de service de police municipale, médiateurs de justice, chargés de mission d'organismes d'habitat social et de réseaux de transports publics, de parcs de loisirs, responsables d'associations, conseillers des Chambres de commerce et d'industrie... Les professionnels bénéficient, pour accéder à la formation, de la validation des acquis de l'expérience qui les dispensent de la possession d'un titre universitaire préalable.

Avec le master 2 professionnel « Ingénierie des risques » (diplôme national de 3ème cycle créé en 1997) qui a pour objectif de former des managers de risques dans les entreprises et les collectivités locales et la licence professionnelle « Sécurité des biens et des personnes » (diplôme national de 2ème cycle créé en 2002) qui forme l'encadrement opérationnel des sociétés de sécurité privée et des services internes de sécurité, l'Université Paris Descartes, à travers son Service Commun de Formation Continue, offre un « cylindre » de formations cohérent qui la situe à la première place des universités françaises formatrices sur les risques et la sécurité.

Françoise ANI BALI
 Université Paris-Descartes
Francoise.anibali@univ-paris5.fr

LES ANCIENS DU « DU » TMOIGNENT... RETOUR SUR UNE EXPERIENCE !

Il a semblé important de revenir prendre le poult des anciens du DU. Deux d'entre eux, Dominique De Geyter et Philippe Liberatore, exposent en quelques mots ce qu'a été

l'aventure du DU ainsi que ce qu'il représente dans leur quotidien professionnel.

Une aventure personnelle et professionnelle...

Par Dominique De Geyter.

La première question que l'on pourrait se poser est, pourquoi préparer un diplôme universitaire à cinquante ans, après vingt années passées au service de différentes collectivités ?

La vie professionnelle du policier municipal ne se limite pas a des acquis, elle est en constante mutation, chacun se doit d'être au meilleur niveau. Si depuis la loi de 99, des formations initiales et continues sont mises en place, elles ne sont pas suffisantes, mais elles ont au moins le mérite d'exister, et elles se doivent d'évoluer. De ce principe, à chacun de s'auto évaluer, et de rechercher la formation complémentaire qu'il a besoin.

Si j'ai choisi la voie du diplôme universitaire, « politiques et dispositifs de sécurité territoriale », c'est principalement pour prendre une revanche sur le passé, et accessoirement pour l'obtention d'un diplôme en rapport avec notre activité

professionnelle.

En effet, ayant quitté le cursus scolaire à 15 ans, avec un brevet des collèges, je voulais obtenir une reconnaissance de mes acquis professionnels par le biais d'un diplôme, en premier lieu pour une estime de moi-même, peut être aussi pour le regard des autres, mais surtout pour combler des manques de savoir.

Aujourd'hui, en tant que chef de service, j'ai une certaine fierté d'afficher ce diplôme dans mon bureau, à côté demon brevet des collèges.

La formation à la préparation de ce diplôme m'a apportée beaucoup, elle m'a fait prendre conscience de mes aptitudes et de mes lacunes. Elle a été pour moi une source de réflexion et de remise en cause de mes connaissances de ce que je savais, de ce que j'ai su, et de ce que je croyais savoir.

L'obtention de ce diplôme n'a rien changé quant à mon comportement, si ce n'est que maintenant je prends beaucoup



plus de recul pour analyser les choses, je m'auto critique plus aisément, je connais mes limites et tente toujours de les surpasser. Ce diplôme m'a apporté une reconnaissance de mes valeurs auprès des partenaires étatiques et sociaux, même si celles-ci n'avaient jamais été mises en cause.

Sans vouloir faire de psychologie, grâce à cette formation universitaire, le contact des étudiants provenant de différents horizons, et les acquis professionnels que j'ai pu en tirer, je pense aujourd'hui, attacher une attention particulière à ne pas me dévaloriser ni me

survaloriser, accepter mieux mes lacunes sans pour autant renoncer à ma capacité de dire ou d'agir, que j'essaie de développer mon savoir, et ma compétence sans attendre une reconnaissance des autres.

Je terminerai par un grand merci à celui qui m'a fait connaître l'existence de ce D.U., et à celui qui m'a poussé à le préparer car ayant confiance en mes capacités. Ils se reconnaîtront...

Dominique DE GEYTER
 Chef de service - EPCI PM (95)
degeyter@roissy-online.com

Une expertise bien employée...

Par Philippe LIBERATORE

Mon parcours professionnel appuyé d'une formation universitaire de 3^{ème} cycle en « Politique et Dispositifs de Sécurité Urbaine » en 2002 m'a permis de maîtriser au mieux le volet Prévention / Sécurité sous toutes ses formes. J'ai acquis des connaissances dans ses prémices et maîtrisé notamment celles des « ressources du partenariat intra et extra muros » en contribuant à l'analyse transversale, d'évaluation et de conseil dans les versants prévention de la délinquance. J'interviens dans les prises de décisions, de réflexions, de concertations et de conseils, dans les conduites de réunion en groupe.



Mon expérience professionnelle qui est orientée autour d'un objectif en terme de : Transfert des savoir-faire d'aide à la conception, à la réalisation et au suivi de projets locaux en la matière, m'a permis de mettre en place une dynamique de groupe pour être opérationnel dans les meilleurs délais, à savoir :

Sur le plan de politique de la ville, j'interviens fréquemment en tant que :

- Personne ressource sur le versant : « Prévention de la délinquance » de la politique de la ville auprès du comité de pilotage et le versant Prévention sociale.

- Partenaire en tant que groupe de pilotage dans la thématique « citoyenneté routière » impliquant les étudiants afin de les aider à évaluer les risques urbains autour des établissements scolaires
- Membre d'un groupe de travail relatif à la prévention situationnelle.
- Participation active dans les comités de quartier et de leur qualité de vie.
- Elaboration de dossiers de demande de subventions.
- Participation active d'un diagnostic CLSPD.
- Participation à la création d'un Observatoire local de la délinquance.
- Mise en place d'un dispositif local de prévention pour prévenir des risques mettant en danger le service de la propreté urbaine lors du nettoyage du pourtour d'immeubles⁴
- Mise en place et développement d'un dispositif de proximité « rappel à la citoyenneté » aux abords des établissements scolaire (dispositif de sécurisation, de lutte contre l'insécurité routière et les nuisances sonores).

Sur le plan de développement social des quartiers :

Intervenant en matière de préventions sur les violences collectives (développer une réelle vie sociale et associatives dans le

quartier) en intra, ou dans les conseil de quartiers en lien direct auprès de la population, les jeunes désœuvrés ou les personnels des points jeunes et des bailleurs sociaux, élaboration d'un projet de territoire (force de propositions) , membre au comité technique élargi dans le suivi d'étude d'un quartier sensible, conseiller technique en prévention / sécurité en terme de réflexion, d'actions et d'évaluation : Gestion Urbaine de proximité et d'opération de renouvellement urbain, mise en place de 5 thématiques répertoriées dans une démarche de coordination entre les différentes institutions (bailleurs, associations, services sociaux...Sécurisation de l'espace et d'équipements publics / Sécurisation de l'espace routier / Propreté des espaces publics / Les animaux errants / Les nuisances sonores.._Mise en place d'un plan d'action préventif lors d'un conflit entre les membres d'un point jeunes et les jeunes.

Sur le plan de la prévention spécialisée en matière de pratiques éducatives et politique de sécurité.

En terme de connaissances acquises dans le domaine complémentaire de la prévention spécialisée, mon expérience de terrain et de concertation, m'a permis d'identifier le champ d'activités relevant de leur compétence particulière mais aussi de comprendre les enseignements et les

⁴ Mémoire DU : « sentiment de propreté corolaire du sentiment de sécurité »

réflexions que l'on pourrait en tirer, notamment lors de leur difficulté de qualifier une politique de sécurité, ou leur pratique éducative et dans les CLS.

Sur le plan de la conduite de projets :

- Le conseil local de la sécurité de la prévention et de la délinquance
- La gestion du risque et des situations de crise

- Un projet global de proximité « gestion de la sécurisation aux abords des établissements scolaires... ».

Philippe LIBERATORE
Directeur de la sécurité et du domaine public.
Chef de service - PM (05)
philippe.liberatore@ville-gap.fr

D.U. DE SECURITE URBAINE : POLICIERS MUNICIPAUX DIPLOMES EN 2007 PRESENTATION DES MEMOIRES

En septembre dernier, plusieurs policiers municipaux ont fièrement soutenu leur mémoire de fin de cursus dans le cadre du « DU de Sécurité urbaine » et ont été diplômés. C'est l'occasion pour ONPMNInfo qui les félicite, de leur donner la parole afin qu'ils présentent aux lecteurs, leurs travaux

de mémoire en quelques lignes. Ainsi, vous trouverez les travaux menés par quatre policiers municipaux, membres de la promotion 2006-2007 : Michel AJAVON, Patrick Johannes, William Roizes et Fabrice Roulette.

Michel AJAVON : « Harmonisation et normalisation des polices municipales »

Après plusieurs années d'exercice en police municipale, pour avoir travaillé dans plusieurs villes et au sein de plusieurs polices municipales, pour avoir côtoyé des policiers municipaux au sein du CNFPT en tant que formateur, je me suis vite rendu compte des difficultés de ce métier. Divergences quant au fonctionnement,

manque de moyens, outils de gestion inexistants ou inadaptés, aucune norme quant aux procédures. Ces difficultés m'ont amené à réfléchir sur la mise en place de référentiels communs (outil informatique, supports papiers) et m'a également conduit à faire aujourd'hui ce travail qui peut aller dans le sens de l'harmonisation du

fonctionnement et de l'organisation et de la normalisation des outils de gestion et process en police municipale.

Les polices municipales présentent une réalité très hétérogène tant par le nombre des agents qu'elles emploient que par les équipements, notamment l'armement, qu'elles utilisent et par les missions qu'elles remplissent.



La police municipale est chargée d'exécuter des missions de police administrative à caractère essentiellement préventif, mais également des missions de police judiciaire dites répressives. Les policiers municipaux sont ainsi des acteurs de la sécurité publique à part entière, chargés de veiller au respect des lois et règlements en matière de circulation routière. Cette fonction est essentielle aux yeux des populations locales. Elle donne un nouveau visage à ces polices. Il est important qu'elles ne perdent pas de vue cette question sous peine d'apparaître comme de simples copies de la Police nationale, c'est aussi l'intérêt de l'harmonisation.

Pour ce faire il est important pour aller jusqu'au bout de la professionnalisation des PM, d'harmoniser l'organisation, les outils de gestion et les process des policiers

municipaux.

L'harmonisation ne sera pas chose aisée, j'en suis conscient. Il est difficile aujourd'hui d'apporter une réponse tranchée au regard de la donne actuelle. Il est autant difficile de parler de la police municipale au singulier, « tant ses visages sont pluriels et contrastés. ». « Qu'attendre de cette harmonisation » ?

1. La reconnaissance et la professionnalisation de la Police Municipale, troisième force de sécurité » du pays, après la police et la gendarmerie nationales.
2. L'utilisation d'un même outil de gestion et procédure sur l'ensemble du territoire
3. Optimisation du fonctionnement de la police municipale
4. Utilisation de la police municipale dans l'intérêt des administrés
5. Pour que la sécurité des français soit assurée de « façon égale » sur l'ensemble du territoire national
6. Pour éviter de s'identifier aux forces de l'Etat.

La loi no 99-291 du 15 avril 1999 relative aux polices municipales, a voulu clarifier le domaine de la sécurité locale par rapport aux forces de l'ordre nationales, il n'en demeure pas moins que les polices municipales restent encore hétérogènes. Cet aspect est d'ailleurs l'une des

composantes de la loi de 1999.

Alors que les principes d'une véritable professionnalisation des polices municipales se posent, l'harmonisation et la normalisation des pratiques, des moyens et des outils de ce service semblent indispensables.

L'harmonisation devra porter sur l'ensemble des moyens, des pratiques organisationnelles et humaines. Elle peut également se faire avec suffisamment de souplesse pour s'adapter aux configurations générales différentes de chacune de nos villes. Quant à la normalisation, elle passera

par la mise en place de normes obligatoires intégrées dans le processus de professionnalisation quand ils concernent des domaines particuliers (les procédures).

Ainsi, à la lisière de la professionnalisation, pour les polices municipales, il faut donc des règles claires nettes et précises : une harmonisation et une normalisation des pratiques pour éviter bien des dérives.

Michel AJAVON
Chef de service - PM (93)
michelajavon@hotmail.com

Patrick Johannes : « Les polices municipales et les dispositifs de sécurité territoriale »

Le sujet de mon mémoire a pour but de répondre aux interrogations suivantes : « Quelle est la place des Polices Municipales dans les dispositifs locaux de sécurité territoriale ? » et « Comment faire participer activement les Polices Municipales dans ces dispositifs ? ».



Le diagnostic

J'ai réalisé un diagnostic afin d'avoir une photographie aussi fidèle que possible de la situation. Je me suis appuyé sur des

entretiens et des questionnaires adressés, aussi bien aux professionnels de la police municipale qu'aux professionnels d'origines diverses en rapport avec la prévention, la sécurité, la sureté. Il s'est dégagé à l'analyse des éléments collectés un constat peu flatteur pour les polices municipales questionnées. Le

tableau n'est pas totalement sombre car, il existe et il faut le souligner, des services de polices municipales qui s'inscrivent totalement dans la démarche et les stratégies des politiques publiques de

prévention et de sécurité, bien peu nombreuses. Mon diagnostic fait ressortir un mauvais positionnement et une absence de prise de conscience du rôle que devrait jouer cette police qui a la prétention d'être une police localisée, voire de proximité. On y distingue un décalage entre l'attente bienveillante des institutions et la perception empirique des managers de ces polices municipales.

Les préconisations

Qui dit diagnostic dit préconisations ! Mon mémoire a mis l'accent sur quelques solutions qui pourraient être apportées afin de faire évoluer dans le bon sens cette inclination, celles-ci ne sont pas exhaustives mais apporteront peut-être à la réflexion. Je me suis penché particulièrement sur le niveau d'expertise et de la dimension professionnelle que devraient intégrer les responsables des polices municipales. J'ai surligné les relations transversales primordiales que doivent entretenir ces chefs avec les différents acteurs de prévention et de sécurité qui œuvrent dans les dispositifs tels que les CLS/CLSPD/CISPD. Je rappelle le rôle du chef de la police municipale, l'importance de son implication dans la politique de sécurité territoriale. De bons exemples existent mais encore trop rares.

L'évolution nécessaire

Dans une période où les polices municipales crient haut et fort leur ambition d'exister, et tentent de faire la preuve de leur professionnalisme, il est paradoxale de constater que la remise en question de leur technicité est difficile. Je me suis penché sur les freins de cette évolution, sur la formation, les mécanismes, les leviers de compréhension stratégique mais surtout sur les motivations à inscrire et à intégrer dans une démarche plus globalisée, la gestion de la lutte contre la délinquance. Leur bonne perception de la sécurité globale, leur haut niveau d'expertise doivent contribuer à amener ces techniciens à une place de privilégier dans les dispositifs locaux de sécurité territoriale. Les polices municipales doivent s'adapter aux exigences des concitoyens qui mesurent leur efficacité, leur efficacité dans les réponses que ces polices de proximité apportent à la résolution des problèmes.

J'en conclus que les polices municipales doivent être plus ambitieuses et qu' « **il ne s'agit plus de s'imposer mais surtout maintenant de convaincre** ».

Patrick JOHANNES

Chef de service - PM (60)
patrickjohannes@aol.com

William Roizes : « La police municipale de 1999 à nos jours »

Pour ma part et en tant qu'acteur de terrain, j'ai pris le choix d'aborder le thème de la police municipale pour la présentation et soutenance de mon mémoire, qui s'intitule « La police municipale de 1999 à nos jours ». Cette étude et recherche m'a permis de me pencher sur la Loi n°99-291 du 15 avril 1999 relative aux Polices Municipales afin de savoir, si celle-ci est aujourd'hui adaptée à une profession qui se caractérise par son hétérogénéité ? Puis en se posant une seconde question, de savoir si le cadre juridique et les moyens matériels correspondent-ils aux besoins et aux enjeux des polices municipales et de ses agents ? Afin d'y répondre ce mémoire est composé de deux parties. La première partie concerne l'évolution organique et fonctionnelle de la police municipale depuis la loi du 15 avril 1999. Et la seconde partie traite des améliorations essentielles pour des réels enjeux sécuritaires.

L'intérêt de cette étude est de montrer comment les agents de police municipale ont apprivoisé avec le temps ces changements, évolutions et carences. Car, même si la loi relative aux polices municipales est venue uniformiser sous divers angles cette filière, une unique vision de ce corps n'est pas suffisante vu son



hétérogénéité et la diversité des missions exercées d'une commune à une autre en fonction de la politique sécuritaire décidée par le Maire, de la délinquance, de l'environnement et du partenariat avec les forces étatiques.

Pour répondre à ces interrogations, ce mémoire est donc basé sur des expériences et réflexions auprès des policiers municipaux, entretiens, lois, ouvrages sur la police municipale ainsi que sur la sécurité, articles de presse et photos.

Ce travail est évolutif, en fonction des textes, décrets qui sont ou vont sortir. Il permet d'évoquer de nombreuses thématiques sur lesquelles les policiers municipaux sont confrontés à de réelles problématiques sur le terrain. Il permet aussi de prendre conscience de l'importance et de l'impact du travail quotidien des acteurs de terrain qui au fil des années ont su démontrer leur légitimité auprès des administrés, des politiques et des partenaires en se positionnant comme une véritable « police de proximité ». Nous tentons aussi d'apporter des propositions afin de garantir aux policiers municipaux une meilleure efficacité sur le terrain ainsi que dans les tâches administratives en suggérant des évolutions juridiques et techniques indispensables.

Ce mémoire se penche également sur les

difficultés que rencontrent les maires en matière de sûreté et sécurité. Il montre l'implication avec laquelle, ils n'hésitent plus à s'investir et s'impliquer dans les nombreux dispositifs de sécurité territoriale souvent dû à des préoccupations politiques et sociétales et à une sécurité publique toujours plus décentralisée. Je tiens à préciser, que l'année universitaire dispensée sur les politiques et dispositifs de sécurité territoriale m'a permis d'avancer dans mon

travail de réflexion en me donnant un savoir et une connaissance très large de la sûreté et sécurité ainsi que dans l'exposé des divers dispositifs et mécanismes existants sans lesquels certaines parties n'auraient pu être écrites.

[William ROIZES](#)
[Adjoint au chef de service \(93\)](#)
william.roizes@wanadoo.fr

[Fabrice Roulette : « Les conventions de coordinations Police Nationale/Police Municipale »](#)

J'ai souhaité traiter et développer comme sujet les conventions de coordinations police nationale / police municipale. Ces conventions ont un rôle essentiel dans le déroulement et le fonctionnement d'un poste de police municipale. Il est donc regrettable de constater que trop peu d'écrits traitent de cette question. Pour cette raison, il m'a paru intéressant d'approfondir le sujet par le biais de ce mémoire.

Celui-ci pourrait servir, par la suite, à la réalisation d'un document destiné à aider à l'élaboration d'une telle convention.

[Historique](#)

La première partie de mon mémoire décrit chronologiquement les étapes de la mise en place des conventions de coordinations. Ce

chapitre relate en détail les étapes de la mise en place de ces conventions en tentant d'en comprendre la genèse avec pour point de départ la prise de conscience dans les



années 1970 de l'augmentation des chiffres de la délinquance et de l'aggravation de la violence des actes commis. Au travers de l'analyse de divers documents, il apparaît que l'objectif principal de ces conventions a été de maîtriser

les polices municipales, force vive, en pleine expansion. Les différents textes qui encadrent l'élaboration des conventions sont ensuite présentés puis commentés.

[Etude de cas](#)

La deuxième partie est consacrée à une étude de cas. Elle prend la forme de l'évaluation de la convention de

coordination qui concerne la ville où j'exerce mes fonctions. Constatant que le décret qui concerne les conventions de coordination aborde seulement en la nommant l'évaluation, mais n'apporte pas d'information quant aux indicateurs à utiliser, j'ai tenté de mettre à jour différents éléments susceptibles d'être utilisés lors de l'analyse.

L'évaluation est scindée en deux parties :

- Une évaluation de résultat qui consiste à vérifier si les actions citées dans la convention ont été réalisées ;
- Une évaluation d'impact qui permet d'observer les conséquences produites par les actions menées dans le cadre de la convention de coordination.

Cette évaluation a été effectuée à l'aide des données de « l'état 4001 » ensuite recoupées avec le bilan d'activité de la police municipale.

Perspectives

La troisième section du mémoire est consacrée à l'évolution et à la mise à jour des conventions de coordinations force de sécurité de l'Etat / police municipale.

Les nouvelles compétences données aux policiers municipaux, les nouvelles missions

à la charge des policiers municipaux, et la mise en commun de moyen et/ou les nouvelles missions communes aux deux polices sont les trois raisons principales pour lesquelles l'évolution et les mises à jour des conventions peuvent et doivent avoir lieu.

En conclusion, on constate que le rôle joué par les conventions a évolué avec les polices municipales. Outil de contrôle et de régulation hier, elles permettent aujourd'hui des vraies relations partenariales. Alors que le législateur a créé cet acte dans le but avoué de ne pas voir ces services se transformer en services privatisés, il parle aujourd'hui de coproduction de sécurité avec le troisième maillon de la chaîne de sécurité publique en France. Cela n'est possible que parce que les polices municipales sortent de l'adolescence, se forgeant une identité propre et ne cherchant plus à cloner la police d'Etat.

La réforme de la sécurité intérieure est en cours, quelle place la police municipale y tiendra-t-elle ?

Fabrice ROULLETTE
Chef de police - PM
Responsable de service (28)
f.roulette@ville-luce.fr

TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR L'INHES... ...SANS JAMAIS OSER LE DEMANDER

Par Claude Brongniart, de l'Inhes.

L'*ONPM Info* consacrant cette édition à la formation, il me semblait tout à fait légitime d'y glisser quelques mots sur l'Institut national des hautes études de sécurité.

Un outil pluridisciplinaire

L'Inhes est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministre de l'Intérieur. Il a succédé en septembre 2004 à l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (Ihesi) créé en 1989, afin de promouvoir une réflexion ouverte et interministérielle sur la sécurité.

Présidé par le préfet Bernard Hagelsteen, son conseil d'administration comprend des représentants de différents ministères et organismes publics ou privés qui illustrent son caractère pluridisciplinaire. De même, dirigé par Pierre Monzani, l'Institut mêle une foultitude de compétences. De fait, si vous arpentez les couloirs vitrés de l'Inhes, vous y croiserez des policiers, des gendarmes, des sapeurs-pompiers, des magistrats, des sociologues, des économistes, des démographes et même un médecin. Riche de cette diversité, l'Institut crée la capacité à marier des compétences différentes pour produire des savoirs pertinents.



Une formation très pointue

Les sessions nationales constituent le cœur du métier de l'Institut. Elles forment chaque année une centaine d'auditeurs issus de catégories socioprofessionnelles diversifiées (préfets, hauts fonctionnaires de police ou de gendarmerie, magistrats, avocats, chefs d'entreprise, élus, journalistes...) qui, d'octobre à juin, suivent à raison d'une semaine par mois des séminaires thématiques. Non contentes d'offrir une culture commune de la sécurité à des responsables publics ou privés, elles suscitent, à travers les groupes de diagnostic de sécurité, des solutions pratiques et des visions prospectives sur des sujets émergents. L'an dernier, les auditeurs, « nouveaux chevaliers de la sécurité », avaient ainsi planché sur le territoire pertinent des partenariats locaux, la restauration du lien social par les politiques de sécurité, les nouveaux modes de sanction...

Des analyses pragmatiques

De son côté, les chargés d'études de l'Institut mènent des recherches, soit à l'initiative de l'établissement, soit à la demande d'une institution ou d'un organisme

partenaire. A vocation⁵ opérationnelle et pratique, elles sont menées dans un délai de quelques mois et permettent de fournir aux commanditaires,



diagnostics précis et préconisations concrètes. L'an dernier les chargés d'études ont ainsi travaillé sur le cahier des charges des CLS ou les bonnes pratiques du Plan 25 quartiers. Des travaux scientifiques sont pareillement menés sur des temps plus longs par des chercheurs spécialisés sur différents champs de la délinquance. Ils associent différents partenaires nationaux ou européens et exercent un rôle d'orientation de la recherche afin qu'elle entre dans des axes utiles à la puissance publique.

Un volet sécurité au sens non policier

L'Institut est par ailleurs doté d'un département intelligence économique et gestion de crise. Il contribue à la préparation des décideurs à la détection et l'analyse des nouveaux risques, à l'approfondissement de la connaissance et à la conception d'outils méthodologiques destinés à prévenir ou atténuer les conséquences des risques pouvant affecter les personnes, les biens ou l'environnement.

⁵ Photo : Michèle Alliot-Marie, Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales, dédicçant le livre d'or de l'Inhes, aux côtés de son

Depuis peu, il accueille un centre d'entraînement pour former les cadres aux scénarios d'attentats NRBC. Par ailleurs, ce département anime le réseau territorial de

l'intelligence économique mis en place dans les préfectures de région. Il participe notamment aux actions interministérielles de sensibilisation et de formation, et organise la recherche à travers un groupe de travail spécialisé. Il édite un bulletin électronique mensuel intitulé « *Intelligence économique infos* ».

L'illustre O.N.D.

Tout comme notre association, l'Institut compte en son sein un observatoire national, celui de la délinquance. Même si son administration est placée sous l'autorité du directeur de l'Inhes, l'OND est un office indépendant destiné à dépassionner le débat autour des chiffres de la délinquance. Créé en 2003, il se concentre sur la collecte de données statistiques et dresse un inventaire exhaustif des sources disponibles. L'exploitation des données recueillies permet de procéder à des analyses globales ou spécifiques de la délinquance. Il réalise depuis 2005, en collaboration avec l'Insee, des enquêtes de victimation. Outre le

directeur, Pierre Monzani, lors de l'ouverture de la 19^{ème} session nationale, le 16 octobre dernier.

rapport annuel et le bulletin mensuel, il édite de nombreuses publications, dont « *Grand angle* », mine de statistiques sur la délinquance.

Une documentation particulièrement riche

Par ailleurs, l'Institut publie les « *Cahiers de la sécurité* », revue trimestrielle de sciences sociales et tribune vivante sur les enjeux de la sécurité, dont la maquette et le contenu ont été complètement transformés cette année. En plus du comité de rédaction, un comité scientifique et un comité scientifique international ont été créés. Des rubriques sur la vie économique ont été intégrées. Les deux premiers numéros de cette nouvelle série sont consacrés à la violence des mineurs.

De même, son centre de documentation dispose de 18 000 notices bibliographiques et 350 titres de périodiques, français ou

étrangers, de dossiers de presses thématiques et des productions de l'Institut sur les thèmes de sécurité. Ce centre documentaire est ouvert au public.

Enfin, grâce à son amphithéâtre de 180 places et ses six salles pédagogiques équipées, l'Inhes organise régulièrement des

colloques destinés à confronter des pratiques et des réflexions sur les thèmes de la sécurité. Situé à deux pas du Stade de France, son accès est facilité par la proximité de l'autoroute A1 et du RER B.

N'hésitez pas à consulter son site sur www.inhes.interieur.gouv.fr ou mieux, à y faire un saut. Je me ferai un plaisir de vous y accueillir !

Claude BRONGNIART

Chargé d'études à l'INHES

Claude.brongniart@inhes.interieur.gouv.fr



Voyages d'étude de l'Onpm : après Bruxelles, Montréal !

Nous avons l'opportunité d'organiser au premier trimestre 2008 un **voyage d'étude sur les dispositifs territoriaux de**



sécurité au Québec. Si vous êtes intéressés, contactez nous par l'intermédiaire de notre blog : <http://www.onpm.org/>

LA FORMATION POLICIÈRE AU QUÉBEC : VERS UNE PRATIQUE PROFESSIONNELLE DE LA FONCTION POLICIÈRE

Par Madeleine Lupien, expert-conseil en évaluation de programmes et responsable de la formation des formateurs. Adapté par Andrée Doré, conseillère en communications, École nationale de police du Québec

Au Québec, la formation policière, tout comme l'exercice de cette fonction, s'enracine dans les caractéristiques sociétales qui la font également évoluer. Afin de mieux comprendre ce contexte, il est pertinent d'esquisser certaines particularités du Québec, notamment celles qui ont trait aux conditions de transformations importantes que connaît le Québec présentement, de même que sa répartition démographique et celle de ses services policiers. Ces renseignements permettront ensuite de mieux interpréter les explications relatives à la formation policière.

Le contexte

Le territoire du Québec couvre une superficie de 1,7 million de km² sur lequel vit une population de 7 500 000 habitants. La majorité de la population vit donc en milieu urbain, concentrée principalement dans le tiers sud de la province.

À l'instar de bien d'autres communautés dans le monde, la société québécoise est en mouvement depuis plusieurs années. Ses institutions, ses services et ses pratiques sociales subissent des transformations importantes qui se répercutent sur la prestation des services collectifs, donnant ainsi naissance à des

**École nationale
de police**

Québec



concepts tels le partenariat, le partage des ressources, les fusions et les

regroupements de tout ordre.

L'organisation policière

À titre de service à la collectivité, la police québécoise est tributaire de l'évolution sociale dans son ensemble et participe à ce vaste mouvement collectif de redéfinition des statuts. Confié par l'État, la mission de la police québécoise est de:

- maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique;
- prévenir et réprimer le crime et les infractions aux lois et aux règlements municipaux;
- rechercher les auteurs des crimes et infraction.

Pour accomplir cette mission, l'effectif

policier québécois se compose d'un peu plus de 14 000 personnes réparties presque également dans trois catégories de services de police⁶ :

➤ la Sûreté du Québec qui, en tant que police nationale, concourt, sur l'ensemble du territoire québécois, au maintien de la paix et de l'ordre public, à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. La Sûreté du Québec soutient



aussi la communauté policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec;

➤ le Service de police de la Ville de Montréal dont les interventions sont réservées à la métropole et à ses 1,8 million d'habitants;

➤ les quelque 34 autres services de police municipaux qui desservent 3,3 millions de personnes.

La police québécoise se redéfinit

constamment en fonction de divers paramètres : la mouvance sociale, des changements structuraux, les redressements législatifs, les jurisprudences, les recommandations de commissions, de coroners et de comités ministériels, l'apport de nouvelles

technologies, le développement des connaissances, des techniques et des méthodes d'intervention, le caractère pluriethnique de la population, la progression de la

criminalité, les exigences des citoyens et les besoins spécifiques des organisations policières représentent autant de facteurs qui viennent influencer les conditions et les règles d'exercice de la fonction policière québécoise. L'impact principal de ces transformations constantes et des réformes actuelles se situe, entre autres, sur le plan de la diversification et de la complexification des rôles et fonctions dévolus aux acteurs évoluant dans ces environnements changeants.

[Le contexte de la formation policière](#)

Historiquement, le nombre important de personnes composant les effectifs policiers, le caractère distinctif de la structure interne des services de police et les adaptations successives qui modifient

⁶ Notons que la Gendarmerie royale du Canada assure le maintien de la paix, la prévention du crime et des infractions aux lois fédérales autres que le Code criminel en territoire québécois, et cela, en collaboration et en complémentarité avec les trois catégories de services de police du Québec.

constamment l'exercice de la profession ont fait de la formation un outil déterminant dans la recherche de qualité, d'uniformité et de normalisation de la pratique policière québécoise. C'est cet objectif exigeant qui a d'ailleurs conduit à la création de l'Institut de police du Québec en 1969 et, depuis l'an 2000, à sa transformation vers l'École nationale de police du Québec. Bien que seule institution exclusivement dédiée à la formation policière sur le territoire, cette école a toujours partagé la formation initiale ainsi que le perfectionnement professionnel et de service avec d'autres instances tels les organisations policières elles-mêmes, les Collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) et certaines universités québécoises.

L'avènement de l'École nationale de police du Québec a conforté et normalisé ces alliances et permet à la formation policière de se déployer sur un continuum de formation.

Située au centre de ce continuum de formation, l'École nationale de police a pour mission d'assurer la pertinence, la qualité et la cohérence de l'ensemble des activités relatives à la formation policière, de même qu'elle représente le lieu

privilegié de réflexion, d'intégration et de diffusion de la recherche dans le domaine policier. L'École a aussi la responsabilité exclusive des formations initiales en patrouille-gendarmerie, en enquête et en gestion policière⁷, établit des partenariats avec des institutions de formation et des organismes policiers afin qu'ils participent à l'élaboration et à la diffusion de ces programmes d'études, de même qu'elle homologue des cours ou des activités de formation susceptibles d'y être intégrés. L'École participe également à l'offre générale des formations disponibles en assurant la conception et la diffusion de certains cours ou programmes de perfectionnement professionnel ou de service qui sont offerts aux policiers. Une



Commission de formation et de recherche donne son avis au conseil d'administration de l'École nationale de police sur tout ce qui concerne la formation

policrière. Les membres de ce conseil d'administration sont issus des milieux directement concernés par la pratique et la formation policières : les domaines de l'éducation et de la sécurité publique, les municipalités, les trois catégories de

⁷ Les caractéristiques des programmes et des cours offerts sont présentées de façon détaillée sur le site WEB de l'École nationale de police du Québec (www.enpq.qc.ca).

services policiers, les instances syndicales et l'École nationale de police.

L'établissement de partenariats entre l'École et ses collaborateurs poursuit plusieurs objectifs dont les principaux sont de bénéficier de l'expertise particulière de chacun dans des domaines ciblés et de rendre les formations disponibles partout sur le territoire de la province, à travers le réseau constitué par les organisations policières et les institutions d'enseignement participantes. À titre d'exemple, le programme de formation initiale en enquête renferme plusieurs cours dont l'offre est assumée conjointement par l'École nationale de police et par des universités québécoises francophones. Chacune d'elles est reconnue comme détenant une expertise spécifique dans le champ d'études qui lui est confié et est responsable de rendre l'activité disponible dans toutes les régions de la province où la demande le justifie. Il en est de même pour le programme de formation initiale en gestion policière qui propose un ensemble de cours, dont certains sont offerts par les universités participantes et d'autres sont sous la responsabilité exclusive de l'École. Dans tous les cas, c'est l'École nationale de police qui a la responsabilité de constituer le dossier étudiant et d'en assurer le suivi aux fins d'accréditation.

Le contexte d'apprentissage de l'aspirant policier

Pour l'aspirant policier québécois, la préparation à l'exercice de la profession se fait en s'inscrivant à deux programmes de formation successifs et complémentaires : le programme d'études collégiales en techniques policières d'une durée de trois ans offert dans douze cégeps⁸ et le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie offert exclusivement par l'École nationale de police du Québec dont la durée est de quinze semaines. Lors de ses études collégiales, l'aspirant policier acquiert des connaissances et des habiletés d'ordre général. À l'École nationale de police, on lui demande de mobiliser et d'intégrer ces connaissances et habiletés en vue de l'apprentissage et de l'exercice des modes d'intervention policière les plus répandus au Québec. Le contenu de l'une et l'autre de ces deux étapes de formation est élaboré à partir d'une entente entre tous les partenaires concernés par la formation et la pratique policières au Québec.

Voici les cheminements de formation possibles pour accéder à la fonction policière au Québec :

⁸ Le programme d'études collégiales en techniques policières conduit soit à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC- trois ans de formation) ou à l'attestation d'études collégiales (900 heures de formation), selon que le candidat détienne ou non une promesse d'embauche d'un service de police, de même qu'une formation préalable jugée satisfaisante.

1. obtenir un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par un des douze cégeps du Québec qui offrent le programme, se conformer à la procédure d'admission annuelle de l'École et, par la suite, réussir le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie de l'École;

2. détenir une promesse d'embauche d'un corps de police du Québec, obtenir une attestation d'études collégiales en techniques policières d'une durée de

900 heures et, par la suite, réussir le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie de l'École.



Une stratégie de formation expérientielle

Afin de relever les défis générés par le rehaussement des qualifications requises pour exercer la fonction policière et de permettre aux aspirants policiers d'atteindre les objectifs d'acquisition des compétences jugées essentielles à la pratique professionnelle, l'École nationale de police déploie une stratégie de formation expérientielle. La principale activité d'enseignement/apprentissage de cette stratégie se réalise dans un milieu de travail simulé, un poste de police, au sein duquel les aspirants policiers sont intégrés et travaillent comme s'ils étaient

réellement des policiers en exercice. Comme eux, ils reçoivent en plus de la formation technique « en cours d'emploi » : la conduite d'un véhicule d'urgence, le tir et les interventions physiques. Le recours à un milieu de travail simulé comme stratégie de formation s'inspire du modèle européen des entreprises d'entraînement ou pédagogiques (EEP). Ces dernières représentent un réseau très articulé d'entreprises de service virtuelles visant la

qualification des demandeurs d'emploi par leur intégration à un milieu de travail simulé. L'objectif y est d'accroître l'adaptabilité des participants aux exigences d'efficacité des petites et moyennes entreprises en leur proposant une expérience terrain favorisant l'apprentissage par et dans l'action.

Comme c'est le cas pour une entreprise d'entraînement, le poste de police de l'École permet la mise en scène divers scénarios à l'intérieur desquels doivent intervenir les aspirants policiers. Une équipe d'encadrement multidisciplinaire et très spécialisée est aussi mise à contribution : instructeurs policiers, comédiens professionnels, conseillers juridiques, conseillers pédagogiques, intervenants psycho-socio-

communautaires, enquêteurs spécialisés, techniciens et préposés aux ressources matérielles et techniques, et bénévoles issus de la communauté.

Les activités policières se déroulant au poste de police se présentent sous de multiples formes, simulées mais conformes à la réalité opérationnelle de la fonction. Chacune d'elles poursuit des objectifs d'apprentissage clairement définis et constitue une situation d'intervention particulière dans laquelle l'aspirant policier doit évoluer. L'École nationale de police propose ainsi aux aspirants policiers une démarche d'apprentissage expérientiel dont le cycle s'accomplit à travers les étapes de l'**expérimentation**, de l'**objectivation / théorisation** et de l'**intégration dans l'action**.

L'étape de l'**expérimentation** se déroule lorsque les aspirants policiers entrent en contact avec des réalités policières dans lesquelles ils sont appelés à intervenir comme s'ils étaient de véritables policiers. Lors de cette étape, la *matière première* est l'aspirant policier lui-même, c'est-à-dire une personne qui a des pensées, des sentiments, des perceptions, des comportements qui lui sont propres et qui puise dans ses connaissances et ses acquis afin d'évoluer dans une situation donnée. Il s'agit d'une expérience purement subjective qui provoque le

nécessaire déséquilibre cognitif, socio-affectif et éthique à l'origine de tout apprentissage.

L'**objectivation/théorisation** consiste en une étape d'analyse évaluative dans laquelle les aspirants policiers confrontent leur expérience à l'objectivité des conditions réelles d'exercice de la fonction en vue de construire leur compréhension/représentation de la profession et de développer les compétences attendues. Pour y arriver, ils analysent toutes leurs interventions à partir de modèles de référence opératoire, synthétisant les cinq grands domaines dans lesquels s'effectue toute intervention policière : la dimension légale, la dimension méthodologique, la dimension socio-communautaire, la dimension technique et la dimension éthique.

Sur le plan de l'**intégration dans l'action**, troisième étape du modèle d'apprentissage expérientiel, les aspirants policiers ont l'occasion de raffiner leurs interventions par l'exercice de leurs compétences dans des contextes diversifiés. C'est la *matière première* de cette étape fondamentale de validation et de stabilisation des apprentissages où le concept d'entraînement prend tout son sens. Des scénarios dits complémentaires jouent ce rôle et viennent enrichir les occasions de contacts entre les aspirants

policiers et les réalités policières quotidiennes déjà abordées dans les scénarios dits obligatoires. Outillés par les modèles de référence opératoire de l'étape précédente, les aspirants policiers intègrent, réorganisent et structurent leur nouveau savoir dans l'action. Le transfert des apprentissages dans la pratique se déroule lors de cette étape, mais comme il s'agit d'un cycle, cette étape devient également le nouveau point de départ du processus d'apprentissage expérientiel dans son ensemble en continuant l'accroissement régulé, progressif et constant des connaissances individuelles.

Enfin, la supervision pédagogique du cheminement des aspirants policiers est assurée, d'une part, par des instructeurs policiers, dont les compétences se situent principalement dans l'expérience de la

pratique policière et, d'autre part, par des spécialistes de contenu, dont les compétences se situent dans l'un ou l'autre des cinq grands domaines déjà présentés lors de l'explication relative aux modèles de référence opératoire. Ces spécialistes sont des éducateurs physiques, des instructeurs de techniques d'intervention physique, des instructeurs de conduite automobile et de tir ainsi que des personnes-ressources du domaine juridique, psycho-socio-communautaire ou éthique.

[Pour plus de renseignements sur l'École nationale de police du Québec, veuillez joindre :](#)

M. Pierre SAINT-ANTOINE
Directeur du Bureau des affaires
institutionnelles et des communications
Téléphone : (19 1) 819 293 8631
Poste 6247
psta@enpq.qc.ca

ÉCOLES DE POLICE MUNICIPALE, ÉCOLES DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE : ENTRE UTOPIQUE ET RÉALITÉ

[Par Yann-Cédric Quéro](#)

[Les écoles de police municipale : un blocage culturel](#)

Le développement des PM faisant, la profession n'a cessé de réclamer la création d'écoles qui leur seraient dédiées. Motivée dans un premier temps par la

reconnaissance statutaire que représente une école, la profession exprime aujourd'hui le besoin de disposer d'équipements d'entraînement spécifiques au métier de policier. Le développement des moyens techniques dont disposent les PM ainsi que des spécialisations, justifie pleinement cette requête. En face, les

institutions attachées à une certaine représentation de la police régaliennne, bloquent systématiquement l'évocation même d'une telle possibilité. Ce que l'on a appelé à tort l'école d'Orange dans les années 90, a de ce point de vue engendré un traumatisme encore visible... Les territoriaux eux-mêmes, restent en général fortement embarrassés à l'idée de la création d'écoles qui distingueraient la filière PM des autres filières territoriales... bien que la chose soit acquise pour les pompiers. Tout ceci n'est pas sans incidence sur une profession qui emploie des moyens, accomplit des missions pour lesquels sa formation technique reste insuffisante. Il est autant question de qualité de la prestation rendue aux citoyens, d'optimisation de la ressource consacrée par les collectivités, que de gestion du risque juridique et opérationnel. Pressé par les services dont il est fournisseur, attaché à une ingénierie de l'analyse et du traitement du besoin en formation, le CNFPT tente en permanence de concilier l'inconciliable. Mais est-ce pour autant qu'il faut créer des écoles spécifiques à la police municipale ?



Le « bac pro sécurité – prévention », un pas dans le futur :

Des centres de formation il en existe et en quantité ! Ecoles de la police nationale

(par statut, spécialité, etc.), écoles de la gendarmerie nationale (idem), écoles des Douanes, école de l'administration pénitentiaire, écoles départementales des pompiers, CNFPT régionaux, centres de formation de la sécurité privée, collèges, lycées et universités... Les écoles ne manquent pas ! A chaque école, sa hiérarchie, sa pédagogie, ses intervenants (souvent les mêmes), ses équipements techniques (souvent les mêmes), sa logistique d'accueil (toujours la même). Réclamer une école de police municipale est légitime en

soit, mais devient ubuesque au regard de l'organisation de la formation aux métiers de la sécurité en France. En 2004, le ministère de l'Intérieur demande à celui de l'Éducation nationale d'envisager la transformation du bac pro police nationale (créé en 1997) en un bac tronc commun à tous ces métiers, permettant alors d'alléger les formations initiales. Se retrouvent autour de la table, sous l'égide de l'éducation nationale : la police nationale, la gendarmerie nationale, l'administration pénitentiaire, le CNFPT, la direction de la sécurité civile et l'UNAFOS (syndicat d'organismes de formation en sécurité). Même si ce bac n'a pas pris le format que nous ambitionnions, le « bac pro sécurité et prévention » a vu le jour adossé à la police nationale ainsi qu'à la sécurité civile, par arrêté du 9 mai 2006.

Aujourd'hui six lycées dispensent ce bac en France et je ne désespère pas que se mette en place une validation du diplôme par la VAE, conformément à ce que la commission avait envisagé. C'est un premier pas vers une formation cohérente en matière de sécurité intérieure.

Ecoles de sécurité intérieure, un choix rationnel :

Les arguments en faveur d'écoles regroupant tous les acteurs de la sécurité sont nombreux :

- Argument économique : la mutualisation est source d'économies d'échelle, ce qui intègre parfaitement la dynamique générée par la LOLF et l'inquiétude générale pour les finances publiques.
- Argument culturel : voilà quelques années que l'on n'envisage plus la sécurité, autrement que globale. Mais, les entraves à la coproduction sont aujourd'hui culturelles. Former tous les acteurs dans un contexte unique, permettrait d'atténuer les corporatismes et d'entrer réellement dans l'ère de la coproduction.
- Argument technique : la mutualisation des équipements permettraient à chaque élève de disposer de matériels récents et adaptés, voire de moyens extrêmement spécialisés ou coûteux (NRBCE, etc.).
- Argument pédagogique : L'Education nationale qui s'investit significativement depuis quelques années dans les questions

de sécurité, pourrait apporter son savoir-faire et valider les cursus par l'obtention de diplômes. La formation professionnelle tout au long de la carrière, pourrait prendre la forme de certificats facilitant la mobilité professionnelle. Considérations qui semblent parfaitement intégrer l'ambition de la LOPSI 2, etc.

Ecoles de sécurité intérieure, entre mutualisation et spécificités

Ce n'est pas parce que des écoles de la sécurité intérieure accueilleraient sans discrimination tous les partenaires, que chacun y perdrait son âme. La direction de ces établissements publics régionalisés, représentera toute la diversité des acteurs, chacun portant les préoccupations de formation de sa filière d'origine et le souci de l'intérêt général. Au sein de l'école, chaque filière disposerait de ses propres bâtiments de vie où elle aurait à cœur de valoriser sa culture ou perpétuer sa tradition. Cette autonomie lui permettrait également de développer les formations exclusives à son statut. Mais l'essentiel de la pédagogie et des équipements serait mutualisé (secourisme, sport, conduite de véhicules en urgence, victimologie, protection des traces et indices, tir, police de la route, droit, etc.). La liste des savoirs nécessaires à chaque filière et parmi eux, ceux pouvant être mutualisés, a déjà été réalisée ! En 2004, le « Bureau du partenariat avec le monde

professionnel et des commissions professionnelles consultatives » du Ministère de l'éducation nationale a établi tous ces éléments dans le cadre du projet de bac pro.

Toute réforme coûte et l'Etat n'a que peu de moyens pour réformer, même lorsque in fine, la réforme est génératrice d'économie. Mais la résistance est ailleurs, car il s'agirait davantage de redistribuer expérimentalement dans un premier temps que de créer ex nihilo. Les arguments en faveur d'écoles de la sécurité intérieure sont nombreux, mais je

doute qu'il en soit de suffisants qui fassent un jour triompher l'intérêt général des corporatismes et des inerties technocratiques. Créer des sites dédiés ou des partenariats permettant aux policiers municipaux de développer l'intégralité des compétences nécessaires à leur fonction, semble donc d'un point de vue pragmatique la piste à explorer, tant la filière en a un pressant besoin...

Yann-Cédric QUERO

Doctorant en criminologie – Université de Montréal

yc.quero@hotmail.com

L'**Observatoire National des Polices Municipales** est une association loi 1901 (statuts en cours de dépôt). L'objectif de l'ONPM est de collecter, mutualiser et analyser l'information se rapportant aux polices municipales, leur métier et leur environnement. L'**Onpm** regroupe les compétences par delà les statuts, de policiers municipaux de toutes catégories, de consultants confirmés et de tous partenaires professionnellement au contact des polices municipales

Composition du bureau de l'Onpm :

F. DENION,	Président
YC. QUERO,	Vice-président
S. RICHARD,	Secrétaire
P. JOHANNES,	Secrétaire adjoint
E. PELTIER,	Secrétaire adjoint
M. AJAVON,	Trésorier
N. DATCHY,	Trésorier adjoint
C. MONTOUT,	Trésorier adjoint
N. CHAMBRON,	Chargée de l'édition
P. ANGOSTO,	Chargé des moyens de communication
CH. DJERRHA	

Comité de rédaction Onpm info :

YC. QUERO,	responsable de la publication
N. CHAMBRON	
F. DENION	
P. JOHANNES	
S. RICHARD	

Pour joindre l'Onpm :

Siège : Université Paris-Descartes – Centre de formation continue
45, Rue des Saints-pères – 75270 PARIS cedex 06

Blog : <http://www.onpm.org>

Contact : onpm@onpm.org